

Rejoignez le

CLUB
DES
PARTENAIRES

et faites équipe
avec l'Essonne!

Entreprises et clubs sportifs : deux terrains de jeux mais des valeurs partagées

Résilience, gestion du stress, dépassement de soi, esprit d'équipe... Des valeurs essentielles qui unissent le monde de l'entreprise et celui du sport.

Tout comme en entreprise, les sportifs font face aux défis, surmontent des obstacles et rebondissent face aux difficultés pour leur permettre d'atteindre l'excellence.

Soutenir un club sportif local, c'est affirmer votre engagement à jouer collectif pour faire grandir l'Essonne et porter haut les valeurs qui font vos réussites.



François Durovray
Président du Département
de l'Essonne



Sandrine Gelot
Vice-présidente en charge
de la culture, des sports,
de la jeunesse et la vie associative

QUATRE BONNES RAISONS de rejoindre le Club des partenaires

1• Valorisez votre engagement

Associez votre entreprise à des projets porteurs de sens, tels que le sport santé, l'inclusion ou l'égalité femmes-hommes, et développez votre engagement en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

2• Profitez de services sur mesure

Les clubs essonniers se professionnalisent et mettent leurs expertises au service des entreprises :

- organisation de **séminaires** et **animations de team building** pour renforcer la cohésion au sein de vos équipes,
- **conférences inspirantes** sur des thèmes essentiels tels que la résilience, l'effort, la gestion des défis et de l'échec,
- recrutement de talents issus du monde sportif, reconnus pour leur engagement et leur esprit d'équipe,
- organisation de sessions de **recrutement « sur le terrain »** pour vous démarquer et faire tomber les préjugés.

3• Intégrez un réseau engagé

Rejoignez un réseau dynamique de clubs, collectivités, associations et entreprises mobilisés pour l'avenir du sport et du territoire. Des temps forts sont régulièrement organisés pour favoriser les échanges et la collaboration entre tous les acteurs.

4• Bénéficiez d'un avantage fiscal

Le mécénat sportif vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 %** du montant de votre don, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes*.



Contact

Sarah Khouaidjia
Responsable du Club
des partenaires et du mécénat
06 76 72 97 89
clubdespartenaires@cd-essonne.fr

Essonne
TERRE D'AVENIRS

Conseil départemental de l'Essonne

Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

essonne.fr      